

Conseil municipal du 1^{er} avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} AVRIL 2025 A 20 H

Le premier avril deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine – Mme DAVOUST Maud – Mr DÉSIRÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mme JUPIN Laurence - Mr LARCHER Anthony – Mr LEHAY Jérémy - Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents excusés : Mr LOURENCO David

Conseillers municipaux absents : Mr PICHARD Alexandre

Mr LOURENCO David a donné un pouvoir à Mr MORIN Alex

Mme JUPIN Laurence est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage du compte rendu : 03 avril 2025

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 12 présents, soit 13 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Finances : Aménagement du bourg : devis correspondant à la mission d'accompagnement par l'Entreprise Laval Mayenne Aménagements
- Vote des taux des impôts directs locaux 2025
- Urbanisme : dia 4 rue de l'Union, dia 6 rue du Bois
- Questions diverses

CM2025040101 AMENAGEMENT DU BOURG : Devis correspondant à la mission d'accompagnement par l'Entreprise Laval Mayenne Aménagements (LMA)

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que l'un des projets de la commune pour les années à venir est l'aménagement du bourg.

Une demande de contrat d'accompagnement en AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) pour la réalisation d'un plan-guide d'aménagement a été effectué auprès de l'Entreprise Laval Mayenne Aménagements.

Ce plan-guide vise ainsi à ouvrir la réflexion du point de vue des thématiques d'aménagement abordées et à déterminer la faisabilité de la requalification des axes et carrefours principaux de la commune de Torcé-Viviers en Charnie, en étudiant des pistes d'optimisation techniques et financières.

Cette étude vise à fournir une feuille de route spatialisée à la municipalité, détaillant les études et travaux à prévoir pour mener à bien ce programme, tant en termes de calendrier que de budget.

Un devis est arrivé en mairie. Le montant s'élève à 11 760.00 €.

Ce montant intègre notamment la tenue de 5 réunions. Ce prix ne comprend pas les montants des diagnostics techniques à faire réaliser par des prestataires extérieurs pour le démarrage effectif de l'opération d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- DECIDE de signer le devis d'un montant de 11 760.00 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM2025040102 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

	2024	2025	Bases	produit
- Taxe d'habitation	17.59	17.59	80 500	14 160
- Taxe foncière bâti	38.77	38.77	463 700	179 776
- Taxe foncière non bâti	30.24	30.24	297 700	90 024
Total				283 960 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE, pour l'année 2025, de maintenir les taux communaux de 2024 à 2025,
- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- CHARGE Madame le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conseil municipal du 1^{er} avril 2025

CM2025040103 Urbanisme : DIA 4 rue de l'Union

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Maître DUPONT Laurence, notaire à Sillé le Guillaume, a adressé en mairie une déclaration d'intention d'aliéner pour Mr Laporte Yvan, concernant des biens immobiliers situés à « 4 rue de l'Union » cadastrés :

Section G n°6 et n°493 pour une superficie de 83 m²

Considérant la délibération des conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Coëvrons en date du 14 décembre 2015 instituant un droit de préemption urbain sur la commune de Torcé Viviers en Charnie et le déléguant au Conseil Municipal de Torcé Viviers en Charnie.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 donnant au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, pour la partie « centre bourg » et la délibération en date du 02 novembre 2021 relative au montant d'acquisition de 30 000€.

Vu le montant de la déclaration d'intention d'aliéner à 18 000€, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption sur cet ensemble immobilier.

Après discussion et en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux

- Décident de ne pas exercer son droit de préemption
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

CM2025040104 Décisions du Maire prises en vertu de la délibération de délégation du conseil municipal en date du 02 juin 2020 et de la délibération du 02 novembre 2021

Date de la décision	N° d'ordre	Objet
02/04/2025	2025.01	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain parcelles section G numéros 135, 723 et 390 sises au 6 rue du Bois

QUESTIONS DIVERSES :

- Rdv à prendre avec Mr Campas, Directeur des Unités Techniques de la Communauté de Communes des Coëvrons, pour parler des cimetières : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rendez-vous avec Mr Campas sera en octobre décembre 2025. Nous attendons sa confirmation de rendez-vous.
- Commémoration du 8 mai : Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, qu'elle sera absente à la Commémoration du 8 mai. Mr GOHIER Philippe la remplacera.

Date du prochain Conseil Municipal : le mardi 13 mai 2025

Conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Liste des délibérations

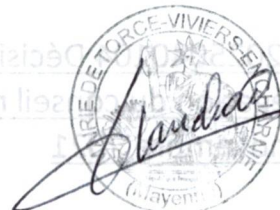
CM2025040101	Aménagement du bourg : devis correspondant à la mission d'accompagnement par l'Entreprise Laval Mayenne Aménagements (LMA)	
CM2025040102	Vote des taux des impôts directs locaux 2025	
CM2025040103	Urbanisme : dia 4 rue de l'Union	
CM2025040104	Urbanisme : dia 6 rue du Bois	

La séance est levée à vingt-et-une heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé le registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Laurence JUPIN

Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2025040101</u>	Aménagement du bourg : devis correspondant à la mission d'accompagnement par l'Entreprise Laval Mayenne Aménagements (LMA)	
<u>CM2025040102</u>	Vote des taux des impôts directs locaux 2025	
<u>CM2025040103</u>	Urbanisme : dia 4 rue de l'Union	
<u>CM2025040104</u>	Urbanisme : dia 6 rue du Bois	

La secrétaire de séance
Laurence JUPIN



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



